

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20140115-2014\_B061-DE  
Date de télétransmission : 17/01/2014  
Date de réception préfecture : 17/01/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 15 JANVIER 2014

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2014\_B061**

**OBJET : Environnement, cadre de vie et développement durable - Attribution d'une subvention à l'association AIR PACA dans le cadre de la politique de lutte contre la pollution de l'air et de l'observatoire du bruit**

Le 15 janvier 2014, le Bureau de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 9 janvier 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Etaient Présents :**

JOISSAINS MASINI Maryse, président - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

ALBERT Guy, vice-président, Jouques, donne pouvoir à JOUVE Mireille - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à CHORRO Jean - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard

**Excusé(e)s :**

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset

**Monsieur Robert CHARDON** donne lecture du rapport ci-joint.

**BUREAU DU 15 JANVIER 2014**

Rapporteur : Guy BARRET

Co-rapporteur : Robert CHARDON

**Thématique : Environnement, Cadre de Vie et Développement Durable**

**Objet : Attribution d'une subvention à l'association AIR PACA dans le cadre de la politique contre la pollution de l'air et de l'observatoire du bruit**  
**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique d'amélioration de la qualité de l'air, la Communauté du Pays d'Aix est partenaire depuis 2007 de l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air (AIR PACA, anciennement ATMO PACA) qui aide pour l'évaluation et la modélisation des impacts des projets publics sur la qualité de l'air.

Dans la continuité des projets menés depuis, AIR PACA propose à la Communauté du Pays d'Aix de lui apporter son soutien dans sa politique de lutte contre la pollution de l'air et dans la mise en place de son observatoire du bruit. Une aide de 45.000 € est demandée.

**Exposé des motifs :**

Depuis 2007, la Communauté du Pays d'Aix et le réseau de surveillance de la qualité de l'air (ATMO PACA) ont réalisé la cartographie de la qualité de l'air sur les communes du Pays d'Aix. Ces travaux s'effectuent dans le cadre du projet « Information et aide à la décision sur la qualité de l'air dans les territoires de Pays et d'Agglomérations » cofinancé par la Région PACA.

Les objectifs de ce projet consistent à quantifier la contribution du Pays d'Aix aux émissions atmosphériques régionales, à modéliser la pollution de fond et de proximité ainsi qu'à étudier différents scénarii d'évolution des émissions sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix. Il vise à offrir aux décideurs locaux un réel outil d'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire et de qualité de l'air.

Cette expérimentation a permis la réalisation d'un état des lieux précis de la qualité de l'air sur le territoire et d'apporter une aide à la décision sur de nombreux projets urbains.

Fort de cette expérience, AIR PACA a proposé depuis 2011 à la Communauté du Pays d'Aix, de poursuivre ce travail selon trois axes novateurs :

- la valorisation de la démarche par la restitution des résultats et leur communication auprès des décideurs : la plateforme de prévision quotidienne de la pollution Urban Air est opérationnelle sur la Communauté du Pays d'Aix. Depuis 2011, elle est consultable par tous sur Internet : la carte quotidienne de la prévision du jour et du lendemain devient un outil que les habitants et les décideurs s'approprient progressivement ;
- l'accompagnement de la Communauté du Pays d'Aix et de la Ville d'Aix sur le projet « Zone d'Actions Prioritaires sur l'Air », mais également sur l'évaluation environnementale du PDU, du Plan Climat et tout autre scénario ou projet pouvant avoir un impact sur la qualité de l'air.
- le rapprochement des problématiques air et bruit et l'accompagnement de la Communauté du Pays d'Aix dans le projet pilote de mise en place d'un observatoire du bruit sur le territoire, et notamment l'appui à la gestion des balises de mesure du bruit.

En 2014, AIR PACA propose de poursuivre ce travail selon de nouveaux objectifs, dans la continuité du travail réalisé depuis 2007, mais également en introduisant la thématique de l'air intérieur, avec les nouvelles obligations réglementaires :

#### - **Actions en air intérieur**

La CPA met en place un dispositif d'appui aux communes sur la Qualité de l'**Air Intérieur**. AIR PACA accompagnera cette action : identification des établissements scolaires situés aussi dans des zones exposées à la pollution automobile ; aide au pré-diagnostic et constitution de la base de données diagnostic et mesures ; proposition d'un cahier des charges type qui pourra être utilisé par les communes ; aide technique à la lecture des résultats ; aide à la sensibilisation et à la formation des élus et personnels des communes.

- **Campagne de mesure complémentaire et suivi des impacts du réseau de chaleur urbain au bois d'Aix en Provence**

L'évaluation de la qualité de l'air sur les quartiers d'Encagnagne et de Beauvalle à Aix en Provence au regard des enjeux suivants : impact des autoroutes A8, A51, de l'entrée de ville proche (avenue Henry Mouret) et des émissions du réseau de chaleur urbain depuis son passage à la biomasse.

Cette campagne d'évaluation d'une durée de 9 à 12 mois a débuté en septembre 2013. Elle permettra d'apprécier la modification des émissions du quartier.

Les coûts afférents à cette campagne sont partagés par AIR PACA (au titre de la surveillance générale), la CPA et la Ville d'Aix-en-Provence.

- **Valorisation des modélisations**

Le Plan de Déplacement Urbain (PDU) a été adopté par la CPA en 2013. Le suivi et l'évaluation sur 10 ans du PDU seront lancés dès son adoption définitive, avec un point d'étape particulier à 5 ans. AIR PACA accompagne la CPA sur les aspects qualité de l'air plus précisément l'impact sur l'exposition des populations au fur et à mesure de la mise en place des actions PDU.

AIR PACA engage également une réflexion spécifique sur la situation des établissements scolaires du territoire par une évaluation des niveaux d'exposition (air extérieur), en lien avec la thématique de l'air intérieur (évoqué plus haut).

- **Observatoire du bruit**

L'année 2014 sera consacrée à la clôture de la phase de déploiement (2 balises fixes encore à installer) et à la réalisation de campagnes mobiles.

En plus de la maintenance et la calibration semestrielle, AIR PACA assurera la dépose et le retour constructeur des balises pour leur étalonnage annuel chez le constructeur.

Air PACA contribuera aux réunions techniques et comité de suivi annuel.

L'ensemble des données bruit de l'Observatoire Bruit Provence sera stocké sur un serveur d'Air PACA.

Afin de réaliser l'ensemble de ces actions, l'association Air PACA propose un budget réparti de la manière suivante :

| CHARGES  |                 | PRODUITS                  |                 |
|--|-----------------|---------------------------|-----------------|
| Actions en air intérieur   | 6500 €          | Subvention CPA            | 6.500 €         |
| Campagne de mesure complémentaire et suivi des impacts du réseau de chaleur urbain au bois d'Aix en Provence | 34 000 €        | Subvention CPA            | 8.500 €         |
|  |                 | Subvention Ville d'Aix    | 8.500 €         |
|  |                 | Auto financement Air PACA | 17 000 €        |
| Observatoire du bruit  | 30 000 €        | Subvention CPA            | 30.000 €        |
| <b>TOTAL</b>   | <b>70.500 €</b> |                           | <b>70.500 €</b> |

La subvention demandée à la CPA par AIR PACA s'élève à 45.000 €.

Il faut noter que la CPA dans le cadre de sa compétence qualité de l'air verse une cotisation annuelle (obligatoire) à AIR PACA à hauteur 90 000 € (montant 2013).

- Pour les subventions de fonctionnement :

| N° GU                      | Manifestation Action                           | Association | Domaine d'activités | Subvention N-1 | Budget global de la manifestation | Subvention sollicitée | Subvention proposée par la commission thématique | Convention d'objectifs Oui/non |
|----------------------------|--|-------------|---------------------|----------------|-----------------------------------|-----------------------|--|--------------------------------|
| 2014-00110 et 2014 - 00111 | Lutte contre la pollution de l'air et le bruit | AirPACA     | Environnement       | 40.000 €       | 70 500 €                          | 45.000 €              | 45.000 €   | oui                            |

## Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi numéro 2000 - 321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU la délibération n°2009\_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau, et notamment celle d'attribuer des subventions, et le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150.000 € ;

VU la délibération n°2010\_B464 sur l'appel à projet du Ministère de l'Aménagement et du Développement Durable sur la mise en place d'un observatoire du bruit ;

VU la délibération n°2012\_B126 sur l'attribution d'une subvention à ATMO PACA dans le cadre de la mise en place d'un observatoire du bruit et de la ZAPA ;

VU l'avis de la Commission Environnement en date du 18 novembre 2013 ;

## Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution d'une subvention de 45.000 € à AIR PACA ;
- **APPROUVER** les termes de la Convention d'objectifs avec AIR PACA ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs afférente à l'octroi de la subvention susvisée ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget fonctionnement 1D / 832 / 6574 qui présente les disponibilités suffisantes.

*CONVENTION d'OBJECTIFS*

**Entre la CPA - Communauté du Pays d'Aix**

**et AIR PACA - Association pour la surveillance de la qualité de l'air  
sur la Région Provence Alpes Côte d'Azur.**

Entre,

Madame Maryse JOISSAINS-MASINI, Président,  
agissant au nom et pour le compte de la Communauté du Pays d'Aix dont le siège est situé à  
l'Hôtel de Boadès - place Jeanne d'Arc - CS 40868 - 13626 AIX EN PROVENCE cedex 1 ci-après  
désignée par les termes : Communauté du Pays d'AIX ou CPA

D'une part,

et

Monsieur Pierre Charles MARIA, Président  
agissant au nom et pour le compte d'AIR PACA dont le siège est situé au 146 avenue Paradis -  
13006 MARSEILLE ci après désigné par les termes : AIR PACA

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Vu la délibération n° .....

***Article 1 : Attribution de la subvention***

La présente convention a pour objet de définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de  
la subvention attribuée par la CPA à AIR PACA.

## **Article 2 : Objectifs de la convention**

Depuis 2007, la Communauté du Pays d'Aix et le réseau de surveillance de la qualité de l'air (ATMO PACA) ont réalisé la cartographie de la qualité de l'air sur les communes du Pays d'Aix.

En 2014, AIR PACA (anciennement ATMO PACA) propose de poursuivre ce travail selon de nouveaux objectifs, dans la continuité du travail réalisé depuis 2007 :

### **- Actions en air intérieur**

La CPA met en place un dispositif d'appui aux communes sur la Qualité de l'**Air Intérieur**. Air Paca accompagnera cette action : identification des établissements scolaires situés aussi dans des zones exposées à la pollution automobile ; aide au pré-diagnostic et constitution de la base de données diagnostic et mesures ; proposition d'un cahier des charges type qui pourra être utilisé par les communes ; aide technique à la lecture des résultats ; aide à la sensibilisation et à la formation des élus et des personnels des communes.

### **- Campagne de mesure complémentaire et suivi des impacts du réseau de chaleur urbain au bois d'Aix en Provence**

L'évaluation de la qualité de l'air sur les quartiers d'Encagnagne et de Beauvalle à Aix est en relation avec les enjeux suivants : impact des autoroutes A8, A51, de l'entrée de ville proche (avenue Henry Mouret) et des émissions du réseau de chaleur urbain depuis son passage à la biomasse.

Cette campagne d'évaluation d'une durée de 9 à 12 mois débute à partir de septembre 2013. Elle permettra d'apprécier la modification des émissions du quartier.

Les coûts afférents à cette campagne sont partagés par AIR PACA (au titre de la surveillance générale), la CPA et la Ville d'Aix.

### **- Valorisation des modélisations**

Le Plan de Déplacement Urbain (PDU) a été adopté par la CPA en 2013. Le suivi et l'évaluation sur 10 ans du PDU seront lancés dès son adoption définitive, avec un point d'étape particulier à 5 ans. AIR PACA accompagne la CPA sur les aspects qualité de l'air plus précisément l'impact sur l'exposition des populations au fur et à mesure de la mise en place des actions PDU.

AIR PACA engage également une réflexion spécifique sur la situation des établissements scolaires du territoire par une évaluation des niveaux d'exposition (air extérieur), en lien avec la thématique de l'air intérieur (évoqué plus haut).

### **- Observatoire du bruit**

L'année 2014 sera consacrée à la clôture de la phase de déploiement (2 balises fixes encore à installer) et à la réalisation de campagnes mobiles.

En plus de la maintenance et la calibration semestrielle, AIR PACA assurera la dépose et le retour constructeur des balises pour leur étalonnage annuel chez le constructeur.

Air PACA contribuera aux réunions techniques et comité de suivi annuel.

L'ensemble des données bruit de l'Observatoire Bruit Provence sera stocké sur un serveur d'Air PACA.

Afin de réaliser l'ensemble de ces actions, l'association Air PACA propose un budget réparti de la manière suivante :

| CHARGES  |                 | PRODUITS                  |                 |
|--|-----------------|---------------------------|-----------------|
| Actions en air intérieur   | 6500 €          | Subvention CPA            | 6.500 €         |
| Campagne de mesure complémentaire et suivi des impacts du réseau de chaleur urbain au bois d'Aix en Provence | 34 000 €        | Subvention CPA            | 8.500 €         |
|  |                 | Subvention Ville d'Aix    | 8.500 €         |
|  |                 | Auto financement Air PACA | 17 000 €        |
| Observatoire du bruit  | 30 000 €        | Subvention CPA            | 30.000 €        |
| <b>TOTAL</b>   | <b>70.500 €</b> |                           | <b>70.500 €</b> |

### **Article 3 : Montant de la subvention**

La CPA décide d'attribuer une subvention d'un montant de **45.000 €** à l'association AIR PACA.

### **Article 4 : Modalités Financières :**

#### **Le versement de la subvention s'effectuera selon les modalités suivantes :**

- Un **acompte de 70 %** sera versé après signature de la convention par les deux parties.
- Le **solde de 30 %** sera versé sur présentation :
  - du bilan des opérations faisant l'objet de la présente convention (certifié par le Président). Ce bilan peut-être provisoire,
  - du budget de l'année N et du compte de résultat de l'année N-1 (signé par le Président et le Trésorier).

Le versement du solde doit être demandé durant l'année N, et ceci avant les opérations de clôture budgétaire de la CPA.

La CPA se réserve le droit, avant d'accorder le versement du solde, de demander une copie des factures afférentes dans la limite des dépenses réelles retracées dans le bilan de l'opération.

Le bilan définitif des opérations, ainsi que le compte de résultat de l'année N (signé par le Président et le Trésorier) devront être fournis au plus tard le 30 juin de l'exercice N+1.

*La contribution financière sera créditée au compte communiqué lors de la demande de subvention, selon les procédures comptables en vigueur.*

### **Article 5 : Durée de la Convention**

La présente convention est conclue pour une durée de 12 mois à compter du 1er janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2014.

### **Article 6 : Avenant :**

Toutes les modifications des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définies d'un commun accord entre les parties, feront l'objet d'un avenant

### **Article 7 : Utilisation et diffusion des résultats**

La présente mission d'études rentre dans le caractère d'intérêt général de surveillance de la qualité de l'air de l'association AIR PACA. En conséquence, les financeurs de la mission ne bénéficient pas exclusivement de l'information et n'en sont pas propriétaires. Ces données publiques seront diffusées selon des modalités variées, à définir en accord entre les deux signataires de la présente convention (bulletins, Internet...).

En revanche, il est clairement établi qu' AIR PACA est tenu à une obligation de discrétion et de secret professionnel sur toute autre information qui ne rentre pas dans le cadre de la surveillance de la qualité de l'air, dont elle aurait eu connaissance au cours de l'accomplissement de cette mission.

### **Article 8 : Litiges**

Les litiges qui pourraient survenir à l'occasion de l'application des termes de la présente convention particulière, seront de la compétence du Tribunal Administratif de MARSEILLE.

### **Article 9 : Résiliation**

Chacune des parties se réserve la possibilité de dénoncer la présente convention si l'une des clauses précitées n'était pas respectée à l'issue d'un préavis de deux mois.

Fait à Aix en Provence, le  
en 3 exemplaires

Pour la Communauté du Pays d'Aix  
Le Président

Pour AIR PACA  
Le Président

**Maryse JOISSAINS MASINI**

**Pierre Charles MARIA**

**BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION 2014**  
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

| BÉNÉFICIAIRE REPORTER  |              | EXCÉDENT À REPORTER  |              |
|--|--------------|--|--------------|
| DÉPENSES   | Montants     | RECETTES   | Montants     |
| <b>60 - Achats</b>   |              | <b>70 - Vente de produits finis, prestations de services</b>                             |              |
| Achats de spectacles, expositions                              |              | Marchandises   |              |
| Achats non stockés de matières et fournitures                  | 18 000,00    | Prestations  | 623 000,00   |
| Fournitures non stockables (eau, énergie)                      | 16 000,00    | Produits des activités annexes   |              |
| Fournitures d'entretien et petit équipement                    | 36 000,00    | <b>74 - Subventions d'exploitation</b>   |              |
| Fournitures administratives                                    | 14 500,00    | Etat (à détailler)   | 1 365 000,00 |
| Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles |              | * .....  |              |
|  |              | Région (s) .....   | 283 705,00   |
| <b>61 - Services extérieurs</b>                                |              | Département (s) .....  | 202 000,00   |
| Sous-traitance générale  | 1 431 000,00 | Commune (s) .....  | 879 541,00   |
| Locations mobilières et immobilières                           | 98 000,00    | Communauté du Pays d'Aix .....   |              |
| Entretien et réparation  | 64 900,00    | Indiquer le montant total des subventions sollicitées auprès de la CPA pour l'année 2014 |              |
| Assurances   | 45 369,60    | Détail par service .....   | 139 254,00   |
| Documentation  | 3 300,00     | ..... 87 254,00  |              |
| Divers   |              | ..... 45 000,00  |              |
| <b>62 - Autres Services extérieurs</b>                         |              | Organismes sociaux (à détailler)   |              |
| Rémunérations intermédiaires et honoraires                     | 52 000,00    | .....  |              |
| Publicité, publications  | 1 005 000,00 | Fonds Européens  | 80 877,00    |
| Déplacements, missions et réceptions                           | 36 500,00    | Emplois Aidés (ex CNASEA) et Transfert de charges  | 12 000,00    |
| Frais postaux et de télécommunication                          | 142 000,00   | Autres (à détailler)   |              |
| Services bancaires   | 3 000,00     | ..... Industriels (I.G.A.P.)   | 1 047 290,00 |
| Divers   | 67 300,00    | ..... Adonne   |              |
| <b>63 - Impôts et taxes</b>                                    |              | <b>75 - Autres produits de gestion courante</b>  |              |
| Impôts et taxes sur rémunérations                              | 929 000,00   | Cotisations  | 2438,08      |
| Autres impôts et taxes   |              | Autres (à détailler)   |              |
| <b>64 - Charges de personnel</b>                               |              | <b>76 - Produits financiers</b>  | 8000,00      |
| Salaires bruts   | 2 436 000,00 | <b>77 - Produits exceptionnels</b>   | 634,52       |
| Charges sociales   |              | <b>78 - Reprise sur amortissements et provisions</b>                                     |              |
| Autres charges de personnel                                    | 88 710,00    |  |              |
| <b>65 - Autres charges de gestion courante</b>                 | 100,00       |  |              |
| <b>67 - Charges exceptionnelles financières</b>                | 12 000,00    |  |              |
| <b>68 - Dotations aux amortissements et provisions</b>         | 25 000,00    |  |              |

**TOTAL DÉPENSES** : 4 976 679,60      **TOTAL RECETTES** : 4 976 679,60

**IMPORTANT** : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature du Président

Fait à Marseille le 3/ OCT. 2013

Signature du Président

**M. Dominique ROBIN**  
Directeur d'Air PACA

Cachet de l'Association

**Air PACA**

Le Nolly Paradis - 146 rue Paradis  
13294 Marseille cedex 06

Tél: 04 91 32 38 00 - Fax: 04 91 32 38 29  
SIRET : 324 463 632 00044 - APE : 7120B

*# cf budget prévisionnel 2013  
du 3 Juin 2013.*

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014**

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| Date de mise en œuvre prévue       | 2014   |
| Lieu(x) de réalisation             | CPA  |
| Contenus et objectifs de l'action  | Accompagnement de la mise en œuvre de  |
| Public(s) ciblé(s)                 | l'observatoire local   |
| Nombre de participants / exposants |  |
| Nombre de spectateurs / visiteurs  |  |
| Durée de l'action                  |  |
| Entrées payantes                   | oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'entrée : .....€)       |
| Inscriptions payantes              | oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ..... €) |

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014**

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

**DÉPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les centimes d'euros

| CHARGES                        | Montants | PRODUITS                                | Montants |
|--------------------------------|----------|---|----------|
| Charges spécifiques à l'action |          | Ressources propres                      |          |
| Achats                         |          | Vente                                   |          |
| Prestations de services        |          | Autres produits                         |          |
| Matières et fournitures        |          | Cotisations                             |          |
| Services extérieurs            |          | Subventions demandées :                 |          |
| Locations                      |          | Etat (à détailler)                      |          |
| Entretien                      |          | Région (s)                              |          |
| Assurances                     |          | Département (s)                         |          |
| Autres Services extérieurs     |          | Commune (s)                             |          |
| Honoraires                     |          | Communauté du Pays d'Alx                | 30 000   |
| Publicité                      |          | Organismes sociaux (à détailler)        |          |
| Déplacements, missions         |          | Fonds Européens                         |          |
| Charges de personnel           |          | Emplois Aidés (ex CNASEA)               |          |
| Salaires bruts                 | 30.000   | Autres recettes attendues (à détailler) |          |
| Autres charges de personnel    |          |   |          |
| Autres frais généraux          |          |   |          |
| <b>TOTAL CHARGES :</b>         |          | <b>TOTAL PRODUITS :</b>                 |          |
|                                | 30 000   |   | 30 000   |

| Emplois des contributions en nature        | Contributions volontaires en nature        |
|--|--|
| Secours en nature                          | Bénévolat                                  |
| Mise à disposition (biens & prestations)   | Prestations en nature                      |
| Personnel bénévole                         | Dons en nature                             |
| <b>Total des contributions volontaires</b> | <b>Total des contributions volontaires</b> |

Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de 30.000,€ représente 100,0% % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Marseille le 3 Oct. 2013 Cachet de l'Association :

|  |
|--|
| <b>Air PACA</b><br>c Noilly Paradis-146 rue Paradis<br>13294 Marseille cedex 05<br>04 91 32 38 00 - Fax: 04 91 32 38 29<br>FT: 324 465 632 00044 - APE : 7120B |
|--|

*[Signature]*

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014**

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| Date de mise en œuvre prévue       | 2014   |
| Lieu(x) de réalisation             | CPA  |
| Contenus et objectifs de l'action  | Actions en air ambiant et air intérieur  |
| Public(s) ciblé(s)                 |  |
| Nombre de participants / exposants |  |
| Nombre de spectateurs / visiteurs  |  |
| Durée de l'action                  |  |
| Entrées payantes                   | oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'entrée : ..... €)      |
| Inscriptions payantes              | oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ..... €) |

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014**

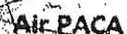
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année  
**DÉPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les pénalités d'usage

| CHARGES                        | Montants      | PRODUITS                                | Montants      |
|--------------------------------|---------------|---|---------------|
| Charges spécifiques à l'action |               | Ressources propres                      |               |
| Achats                         |               | Vente                                   |               |
| Prestations de services        |               | Autres produits                         |               |
| Matières et fournitures        |               | Cotisations                             |               |
| Services extérieurs            |               | Subventions demandées :                 |               |
| Locations                      |               | Etat (à détailler)                      |               |
| Entretien                      |               | Région (s)                              |               |
| Assurances                     |               | Département (s)                         |               |
| Autres Services extérieurs     |               | Commune (s)                             |               |
| Honoraires                     |               | Communauté du Pays d'Aix                | 15 000        |
| Publicité                      |               | Organismes sociaux (à détailler)        |               |
| Déplacements, missions         |               |   |               |
| Charges de personnel           |               | Fonds Européens                         |               |
| Salaires bruts                 | 15 000        | Emplois Aidés (ex CNASEA)               |               |
| Autres charges de personnel    |               | Autres recettes attendues (à détailler) |               |
| Autres frais généraux          |               |   |               |
| <b>TOTAL CHARGES :</b>         | <b>15 000</b> | <b>TOTAL PRODUITS :</b>                 | <b>15 000</b> |

| Emplois des contributions en nature        | Contributions volontaires en nature        |
|--|--|
| Secours en nature                          | Bénévolat                                  |
| Mise à disposition (biens & prestations)   | Prestations en nature                      |
| Personnel bénévole                         | Dons en nature                             |
| <b>Total des contributions volontaires</b> | <b>Total des contributions volontaires</b> |

Obligatoire : La subvention demandée à la CPA de 15 000 € représente 0,302 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à... Marseille... Cachet de l'Association :  
Le ... 3 OCT. 2013...

  
**Air PACA**  
 Le Noilly Paradis - 145 rue Paradis  
 13294 Marseille cedex 06  
 Tél: 04 91 32 38 00 - Fax: 04 91 32 38 29  
 SIRET: 324 465 632 00044 - APE: 7120B

**OBJET : Environnement, cadre de vie et développement durable - Attribution d'une subvention à l'association AIR PACA dans le cadre de la politique de lutte contre la pollution de l'air et de l'observatoire du bruit**

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

**16 JAN. 2014**

